

DECRET N° 86-530 du 19 Décembre 1986

portant nomination du Président, du Vice-Président et des Membres du Conseil d'Administration de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU Le décret N° 84-458 du 6 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et des Affaires Sociales,
- VU Le décret N° 81-36 du 20 Février 1981 portant création d'un Etablissement Public de l'Etat dénommé Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC),
- VU La convention-cadre signée le 9 Juillet 1976 entre le Gouvernement de la République Populaire du Bénin et la Fondation Friedrich Naumann de la République Fédérale d'Allemagne,
- VU Le décret N° 81-323 du 16 Octobre 1981 portant nomination du Président, du Vice-Président et des Membres du Conseil d'Administration de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC),
- VU Le décret N° 86-490 du 20 Novembre 1986, chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Camarade Président de la République, pour compter du 20 Novembre 1986 ;
- SUR Proposition du Ministre du Travail et des Affaires Sociales et des Organisations intéressées,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 22 Octobre 1986,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret N° 81-323 du 16 Octobre 1981, portant nomination du Président, du Vice-Président et des Membres du Conseil d'Administration de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique.

.../...

Article 2. - Sont nommées Président, Vice-Président et Membres du Conseil d'Administration de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique les personnes dont les noms suivent :

Président : Camarade Nathanaël G. MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;

Vice-Président : Camarade Joseph ZOCLI, Administrateur Civil, Directeur Général du Ministère du Travail et des Affaires Sociales ;

- Membres : Camarades :
- Joseph VITONOU, Chercheur au Ministère du Travail et des Affaires Sociales ;
 - Gustave PADONOU, Administrateur des Services Financiers, Directeur des Affaires Financières et Administratives, représentant du Ministre des Finances et de l'Economie ;
 - Théophile N'DA, Commissaire de Police Directeur Général du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, représentant du Ministre ;
 - Comlan Isidore ASSOSOU, Inspecteur Principal des Enseignements Moyens, Directeur des Etudes et de la Planification, représentant du Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur,
 - Valenrien LIMA, Ingénieur du Développement Rural, en service à la Direction de l'Action Coopérative, représentant du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
 - Célestin ZEKPA, Administrateur Civil, Directeur des Etudes et de la Planification, représentant du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
 - Aristide Boko ASSOGBA, Ingénieur Planificateur, Directeur des Etudes et de la Planification, représentant du Ministre de l'Information et des Communications ;
 - Moumouni BOUKARY, Inspecteur de l'Enseignement, Planificateur de l'Education, Directeur des Etudes et de la Planification, représentant du Ministre des Enseignements Maternel et de Base ;

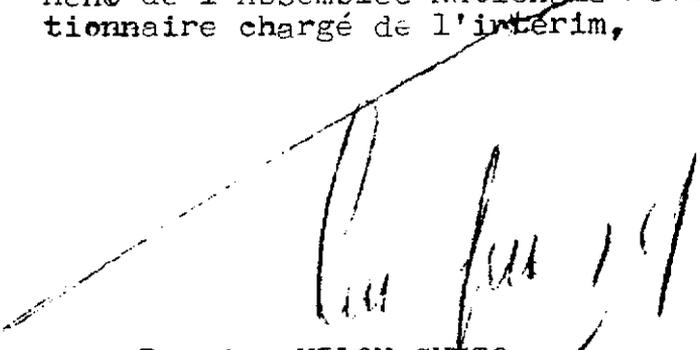
.../...

- Gaston Marie-Jules AGBO, Elève Administrateur, Chef du Service des Affaires Financières à la Direction des Affaires Financières et Administratives, représentant du Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports ;
- Luc KPADE, Elève Administrateur en service à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, représentant de ladite Chambre ;
- Julienne GLONOU, Sage-Femme Diplômée d'Etat, Membre du Bureau Exécutif National de l'Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin, représentant de ladite Organisation ;
- Théodore AISSI, Magistrat, Secrétaire Administratif du Bureau Exécutif National de l'Organisation de la Jeunesse Révolutionnaire du Bénin, représentant de ladite Organisation ;
- Alexandre JOHNSON Contrôleur des Caisses et Guichets ;
- Basile ADJANOHOUN, Inspecteur des Impôts et
- Edmond LOKONON, Assistant des Services Financiers, tous trois (3) représentants de l'Union Nationale des Syndicats et des Travailleurs du Bénin (UNSTB) ;

Article 3. Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

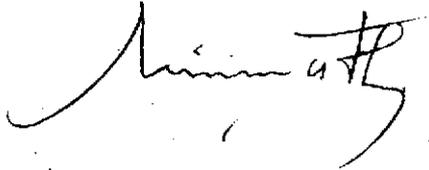
Fait à Cotonou, le 19 Décembre 1986

Pour le Président de la République
absent, le Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

.../...

Le Ministre du Travail et des
Affaires Sociales,



Nathanaël G. MENSAH

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MTAS
ET DIRECTIONS 20 MFE 4 AUTRES MINISTERES 13 SPD 2 BN-DAN 2 IGE 3
DCCT-ONEPI-GCONB 3 DB-DCOF-DSDV-DI-DTCP 10 BCP-INSAE 4 DLC-DPE 4
INFOSEC-CCIB 8 CEAP 6 JORPB 1.-